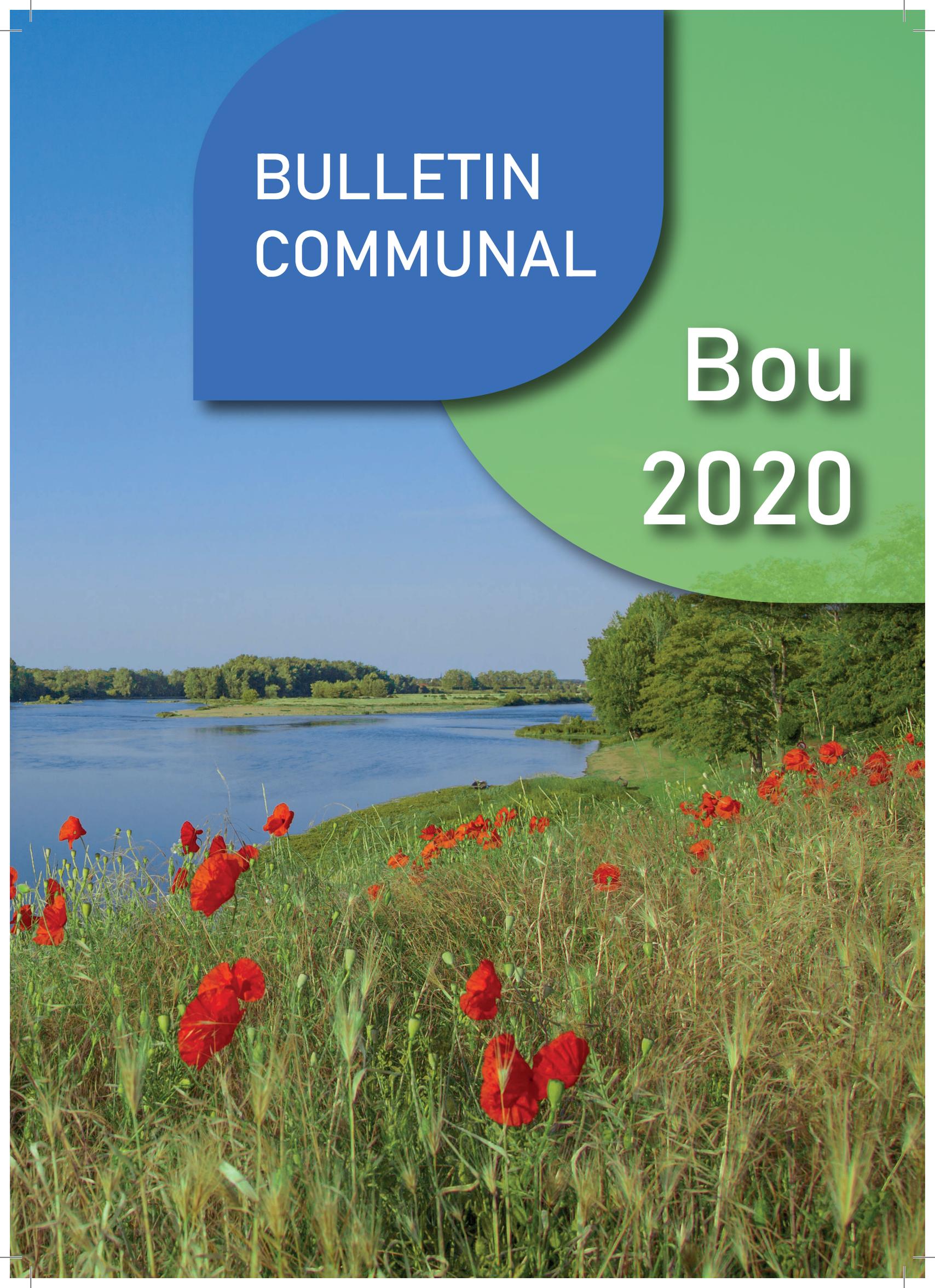


**BULLETIN
COMMUNAL**

**Bou
2020**





SOMMAIRE

- Page 2 : La moutonte
- Page 3 : Mot du Conseil Municipal
- Page 4 : La petite République de Saillans
- Page 5 : Démocratie participative
- Page 6 : Charte éthique
- Page 7 : Les engagements
- Page 8 : La démocratie locale
- Page 9 : Le conseil municipal
- Page 10 : Les commissions E-Bou, Finances, Plug
- Page 11 : Les commissions Travaux, Sécurité, Affaires sociales
- Page 12 : Les commissions Affaires scolaires, Agriculture, Environnement et Autonomie des foyers
- Page 13 : Les commissions Culture et Vie associative, Tourisme
- Page 14 : Le conseil Municipal des Jeunes
- Page 15 à page 19 : Histoire
- Page 20 : Sociétés et associations
- Page 21 : Commerces et activités
- Page 22 : Au service de Bou et des boumiens + Etat civil

Textes et conception générale : Commission e-Bou
Composition : Elisa TORRES RESSEGUET
Impression : Atelier REPLIKA



Le mot du conseil municipal

Chères Boumiennes, Chers Boumiens,

Les élections du 15 mars dernier ont porté dès le premier tour l'intégralité de notre liste « Bou notre village à tous » à la tête de la gestion de notre commune. En dépit du contexte difficile et inédit lié à la crise sanitaire et avec un taux de participation de 59,82%, (42% dans le Loiret, 44,6% sur le territoire national), c'est un soutien fort qui nous a été apporté et nous souhaitons avant toute chose remercier les électrices et les électeurs qui ont pu se déplacer. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité, et plus encore de responsabilité.

Nous avons rapidement jugé important de pouvoir nous adresser à l'ensemble de la population boumienne pour présenter à chacun d'entre vous les membres du nouveau Conseil Municipal et l'organisation de la gestion de la commune, les nouvelles instances et leurs modes de fonctionnement. Parce qu'il n'avait pas fait l'objet d'une parution cette année, le choix du bulletin municipal, très attendu de tous, s'est imposé à nous. Il a pu se réaliser en un temps restreint grâce à une implication sans faille dès les premiers jours qui ont suivi l'élection. Sa période de conception couvre également celle où nous avons été dans l'attente de la prise officielle de nos fonctions. Pour cela, il revêt plusieurs aspects particuliers à nos yeux. Il concrétise une finalité, la matérialisation de notre mandature. Il symbolise la continuité de la gestion quotidienne et des projets en cours. Il incarne, enfin, la mise en œuvre de notre projet pour la commune, porteur de nouvelles idées issues d'une réflexion entreprise il y a plusieurs mois, celles pour lesquelles vous nous avez fait confiance.

Le projet communal est un germe qu'il convient de faire grandir en l'imprégnant de votre participation. Cette notion du collectif, nous souhaitons la porter au cœur de notre engagement en établissant le principe de démocratie participative comme fondement de notre organisation. C'est pourquoi nous lançons haut et fort un appel à toutes les personnes qui souhaitent agir pour la collectivité - quel que soit l'investissement de

chacun - en s'associant à la construction de notre projet résolument tourné vers l'avenir, en s'appropriant les concepts de transition écologique et de résilience urbaine, de développement économique durable et du bien vivre ensemble qui, s'ils font partie des grands défis futurs de notre société, résonnent également à l'échelle de notre commune.

Enfin, il convient de souligner l'importance des bouleversements présents et futurs générés par la situation sanitaire liée à la Covid-19. A ce sujet, nous souhaitons saluer toutes les actions qui ont été menées sur notre commune : la proposition de mutualisation des achats de première nécessité et la création d'une cellule d'écoute et de soutien par l'association La Tribune2Bou, la mise à disposition de solution hydroalcoolique par l'association Coup de Cœur et la redistribution de dons à des associations caritatives, la confection de masques en tissu qui a nécessité l'implication d'un grand nombre de particuliers, et bien d'autres initiatives individuelles. Nous ne mesurons pas encore l'impact de cette crise sur la population de notre commune. Cependant, nous nous engageons à mettre toutes nos compétences, notre disponibilité et notre fraternité à votre service pour vous accompagner au mieux dans cette période inédite. C'est en nous inspirant de vos actes, qui ont permis de construire des liens de solidarité et d'entraide dans vos familles, entre voisins et connaissances que nous allons continuer à œuvrer avec constance pour l'avenir de tous les boumiennes et boumiens dans un esprit de solidarité et d'humanité, soucieux de l'intérêt général et du développement de notre commune et de notre territoire.

Il est important de rappeler que, suite à l'annonce faite par le gouvernement, au début de la période de confinement, du report des réunions des conseils municipaux élus au premier tour, nous n'avons pas pu procéder à l'investiture légale du conseil municipal et élire maire et adjoints dans leurs fonctions. Ce n'est que le 25 mai, 10 semaines après les élections, que nous avons pu intégrer officiellement nos fonctions. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin que vous trouverez dans une version réduite pour causes de Covid et de changement d'équipe municipale.

Le Conseil Municipal



CHARTRE ETHIQUE DE L'ÉLU DU GROUPE MAJORITAIRE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOU



Apparu à la fin des années 1960, le concept politique de **démocratie participative** s'est développé dans le contexte d'une interrogation croissante sur les limites de la démocratie représentative, du fait majoritaire, de la professionnalisation du politique et de l'« omniscience des experts ». Le désintérêt pour les urnes, le sentiment de non représentativité des scrutins, la vision de l'avenir négligée par les candidats préoccupés par leur seule ré-élection, la distance des décisions qui « tombent » de Bruxelles, sont autant de facteurs démobilisants pour une partie croissante de l'électorat français (et pas seulement). Alors, si l'on croit encore que le pouvoir peut être un tant soit peu partagé, la démocratie participative est en mesure de rééquilibrer les choses, au moins dans la vie quotidienne des citoyens, dans leur paysage social et environnemental.

Ainsi s'est affirmé l'impératif de mettre à la disposition des citoyens les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent.

Cette nécessité de revitaliser la démocratie s'appuie donc sur un rôle et un pouvoir nouveaux dévolus aux citoyens. Elle s'appuie, comme l'exprimait le philosophe pragmatiste John Dewey, sur une « **citoyenneté active et informée** » et sur la « formation d'un public actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes ».

Initialement appelée démocratie délibérative, cette démarche a dans un premier temps laissé la parole aux citoyens dans des groupes de travail, les mots « consultation » et « concertation » ont été les premiers

utilisés, et le sont encore dans les institutions gouvernementales, les départements, les régions ou les communautés de communes.

Il en est autrement avec des communes plus petites, où **les actions menées sont plus concrètes**, plus en rapport avec le territoire et dans l'ensemble plus visibles !

Avec ses 960 habitants, Bou a choisi lors des élections de s'engager sur cette voie, et il ne s'agit pas simplement de « tenter l'expérience de la participation » mais plutôt de réfléchir collectivement à déplacer le lieu du pouvoir et de **permettre à chacun de participer aux décisions** qui seront prises par le Conseil. Il est question ici de faire évoluer la citoyenneté vers plus d'engagement et de responsabilité. C'est un projet ambitieux mais déjà les membres de ce Conseil s'y préparent. Les conditions de sécurités sanitaires liées à la pandémie du corona virus nous empêchent d'organiser immédiatement la première réunion publique sur le thème de la participation, celle-ci aura lieu dès que possible et sera un événement marquant ! Nous ne manquerons pas de vous informer de la date et **tous les citoyens seront les bienvenus**.

Déjà, toutes **les commissions sont ouvertes** aux citoyens boumiens et un rendez-vous mensuel est mis en place (dernier samedi matin du mois) pour des **rencontres élus/citoyens**. Une réflexion sur la mise en place d'un conseil des aînés est en cours.

Philippe GASNIER

PRÉAMBULE

L'éthique constituée, dans un domaine donné (ici les affaires municipales), un ensemble de règles de bonne conduite morale partagées et adoptées volontairement par un corps constitué (ici les élus du groupe majoritaire au sein du Conseil municipal).

La notion de volontariat est caractérisée par la signature individuelle de l'élu qui adhère à la charte. En conséquence, l'utilisation dans la charte du terme « élu » doit être comprise comme « élu signataire ».

Cette Charte éthique se donne pour but d'indiquer comment chaque élu du groupe majoritaire se comporte et agit envers celles et ceux qui l'entourent dans l'exercice de son mandat ainsi qu'envers celles et ceux qui lui ont accordé leur confiance dans le cadre des élections municipales. Elle ne se substitue pas aux lois et règlements applicables, notamment ceux insérés dans le Code Général des Collectivités Territoriales ou dans le Code Pénal, mais elle les complète ou les précise sur certains points.

Chaque élu signataire au sein du Conseil Municipal de BOU s'engage à respecter les dispositions de cette charte.

L'adhésion à cette Charte est ouverte aux élus du groupe minoritaire.

LA CHARTRE EST COMPOSÉE DE 12 POINTS CLASSÉS EN 3 PARTIES :

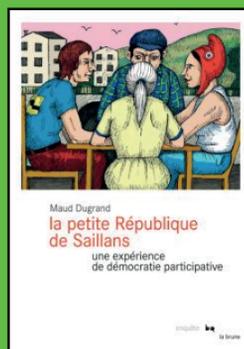
- LES ENGAGEMENTS DE L'ÉLU,
- LA DÉMOCRATIE LOCALE ET SON CONTRÔLE,
- LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ;

elle est précédée d'un rappel de principes généraux relatifs aux droits et aux obligations de chaque élu.

- Principes généraux relatifs aux droits et aux obligations de l'élu

Chaque élu siège en vertu de la loi et doit à tout moment se conformer à celle-ci. Il remplit avec diligence toutes les obligations de sa fonction et exerce avec modération et dans l'intérêt général les droits qui lui sont conférés. Il traite toutes les personnes avec respect et sans discrimination. Il conserve la confidentialité des informations d'ordre privé dont il a connaissance dans le cadre de son mandat et de ses fonctions. Il bénéficie pour lui-même du droit au respect de sa vie privée. Chaque élu respecte les compétences et prérogatives de tout mandataire politique ou de tout agent public dans le cadre des institutions républicaines. Dans l'exercice de sa fonction l'élu recherche l'intérêt général et non son intérêt personnel ou celui de personnes ou groupes de personnes dans le but d'obtenir un intérêt personnel. Il s'abstient de prendre des mesures afin d'obtenir un avantage au sein d'entités publiques ou privées qu'il contrôle ou avec qui il noue des relations contractuelles. Dans la perspective d'une cessation de fonction l'élu s'abstient également de prendre des mesures lui accordant un futur avantage personnel, voire professionnel, après la cessation de sa fonction.

Dans le cadre de ses relations avec l'administration communale l'élu s'interdit tout recrutement de personnel, toute promotion, fondés sur des principes autres que la valeur intrinsèque des personnes, la reconnaissance de leurs mérites et compétences professionnelles, l'adéquation des candidatures avec les besoins du service.



Saillans, 1300 habitants dans la Drôme.

En mars 2014, des citoyens débutant en politique décident sans programme ni candidat de plancher sur les priorités de la commune. Le succès est immédiat et inattendu. Pour la première fois des habitants prennent la parole, réfléchissent collectivement à une autre façon de faire vivre la politique locale. La liste « autrement pour Saillans... tous ensemble » se constitue. Le 23 mars 2014, elle remporte 56,8% des voix.

Ce livre raconte un mandat de démocratie participative... Une lecture riche d'enseignements, plus qu'une nouvelle façon d'exercer le pouvoir, c'est une nouvelle façon de vivre ensemble !

Ce livre est disponible à la bibliothèque François Mitterrand.



LES ENGAGEMENTS DE L'ÉLU DU GROUPE MAJORITAIRE

1) SE FORMER AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION

La formation de l'élu est un droit, notamment lorsqu'il s'agit d'un premier mandat, qu'il soit en charge ou non de délégations. Elle est un véritable outil pour mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion et ainsi lutter contre les dérives éventuelles (gaspillage, malversation, corruption, favoritisme...), notamment dans les domaines de l'élaboration et du contrôle du budget, de la passation des marchés publics et, le cas échéant, de l'exécution de délégations de services publics.

2) ASSURER LA TRANSPARENCE DES INDEMNITÉS PERÇUES

Dans un but de transparence un tableau des indemnités perçues par les élus tant au titre du Conseil Municipal, du Conseil Communaire que des éventuels Syndicats Intercommunaux fait l'objet d'une publication ; il est consultable sur le site internet de la Commune.

3) LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle une personne ayant un mandat public ou employée par un organisme public possède, à titre privé, un ou des intérêts qui pourrai(en)t influencer ou paraître influencer la manière dont elle s'acquitte de son mandat ou de sa fonction et des responsabilités qui lui ont été confiées. Constitue donc un conflit d'intérêt, au sens de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013, toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts et les risques de trafic d'influence, l'élu s'engage à établir sur l'honneur une Déclaration écrite d'intérêts - ou d'absence d'intérêts - pour lui et ses proches (conjoint(es), ascendants, descendants, collatéraux). Cette Déclaration décrit, le cas échéant, les intérêts qu'il(s) possède(nt) auprès de ou partage(nt) avec des personnes, des groupes d'intérêts privés à vocation lucrative ou avec des associations à but non lucratif bénéficiant actuellement de contrats, de commandes, de subventions ou d'aides diverses de la Commune ou fournissant à celle-ci des prestations rémunérées.

L'élu s'engage également à établir sur l'honneur, le moment venu, une Déclaration écrite lorsque des personnes, des groupes publics ou d'intérêts privés à vocation lucrative ou des associations à but non lucratif, avec lesquels lui ou ses proches possède(nt) ou partage(nt) des intérêts, entrent en pourparlers avec la Commune pour bénéficier de contrats ou de commandes, pour lui offrir des prestations rémunérées, répondre à des appels d'offres, solliciter une subvention ou une aide diverse.

Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal communique un avis au Maire lorsqu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel est constaté. Cet avis indique le nom de l'élu concerné, le motif du conflit d'intérêts et le ou les domaines sur le(s)quel(s) l'élu ne peut pas participer à l'élaboration et à la prise de décisions s'il exerce une fonction exécutive ou dans le cadre des débats et votes intervenant dans des commissions ou au sein du Conseil Municipal.

L'élu concerné s'oblige à tenir compte de l'avis émis ou, en cas de désaccord manifeste, à saisir le Maire qui tranche en dernier ressort. Le Conseil Municipal est informé de la décision motivée du Maire

4) SANCTIONNER LES ATTEINTES AU DEVOIR DE PROBITÉ

Les manquements au devoir de probité regroupent les atteintes à l'Administration Publique commises par des personnes exerçant un mandat ou une fonction publique. Parmi ces manquements figurent notamment la concussion, la corruption passive, le trafic d'influence et la prise illégale d'intérêts.

En cas de mise en examen pour un délit d'atteinte à la probité dans l'exercice d'un mandat électif, le Maire suspend les fonctions exécutives et les délégations de l'élu concerné et en informe le Conseil Municipal. Il lui retire ses fonctions et délégations en cas de condamnation définitive.

5) RESPECTER LES DEUX FILTRES « ENVIRONNEMENT » ET « ÉCONOMIE »

Chaque élu et chaque commission municipale doivent réfléchir à leurs actions au travers des deux filtres « économie » et « environnement ». Ces deux filtres devront systématiquement faire partie des argumentaires et donc des choix.

LA DÉMOCRATIE LOCALE ET SON CONTRÔLE

6) RECONNAÎTRE LA PLACE DES ÉLUS DU GROUPE MINORITAIRE ET GARANTIR SES DROITS

Le règlement intérieur du Conseil Municipal reconnaît et garantit les droits des élus du groupe minoritaire. Les élus du groupe minoritaire exercent notamment leur droit d'expression et participent au contrôle de la gestion du groupe majoritaire. A ce titre ils ont la possibilité d'être présents ou représentés dans toutes les commissions municipales réglementaires ou facultatives.

7) INFORMER LES BOUMIENS SUR LA GESTION MUNICIPALE

Les élus ayant une fonction au sein de la municipalité représentant la commune s'obligent, via les différents supports de communication de la commune, à :

Dresser un bilan annuel de leur activité et à le porter à la connaissance de l'ensemble des Boumiens

Publier les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal ainsi que les décisions d'attribution de subventions ou d'aides financières, ceci dans le respect des obligations légales de confidentialité.

Communiquer sur les documents officiels de référence

En complément de ces engagements, les élus informent les Boumiens et Boumiennes et les concertent sur les dossiers à fort impact sur la population. Sous réserve des obligations légales de confidentialité, ils leur facilitent l'accès aux dossiers en cours et assurent un suivi attentif des questions individuelles.

8) FAVORISER LA PARTICIPATION DES BOUMIENS À LA VIE DE LA COMMUNE

Les élus s'engagent à favoriser l'émergence d'un Conseil des sages dans un délai d'une année à compter de l'installation du Conseil Municipal. Ces instances sont consultées et peuvent émettre des vœux sur toutes questions de leur ressort.

Les élus s'engagent à ouvrir l'ensemble des Commissions aux Boumiens, dans la limite de 50% des membres de la Commission.

Les élus s'engagent à organiser des réunions de concertation de la population en amont des décisions collectives, sur les sujets s'y prêtant.

9) RECONNAÎTRE UN DROIT D'ALERTE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le droit pénal fait obligation aux fonctionnaires et aux habitants de dénoncer toute malversation dont ils auraient connaissance. Les fonctionnaires ont le devoir de refuser d'exécuter un ordre manifestement illégal.

Chaque élu s'engage à n'opérer aucune pression de quelque nature qu'elle soit afin que les agents communaux puissent exercer sereinement leurs droits.

LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

10) GÉRER LES DENIERS PUBLICS DE FAÇON TRANSPARENTE ET RIGOUREUSE

Les élus doivent servir et non se servir. La gestion de l'argent public doit donc se faire de façon exemplaire dans l'intérêt général et non pas à des fins partisans ou personnelles.

Les achats et marchés sont effectués dans le cadre des règles fixées dans le Code des Marchés Publics. Les élus responsables de la passation des marchés s'engagent à respecter les dispositions du Code des Marchés Publics ; ils veillent notamment au respect des règles d'information, de publicité et de mise en concurrence des entreprises de travaux, des divers fournisseurs et des prestataires de service.

Les budgets et le compte administratif annuels sont accessibles aux Boumiens sur le site internet de la Commune. Pour être compréhensibles, ils sont accompagnés de ratios de gestion simples, fiables et comparatifs. Les différents postes des budgets et du compte administratif peuvent ainsi être comparés à ceux des communes de taille et d'environnement similaires comme à ceux des années précédentes.

11) SE GARANTIR DE LA TRANSPARENCE DES ORGANISMES FINANCIERS

Le Maire s'engage à prendre en compte la transparence des organismes prêteurs, notamment la publication annuelle de leurs activités, comme l'un des critères déterminant de choix lorsque la commune contracte un emprunt.

12) ENCADRER LE DÉMARCHAGE ET LE LOBBYING EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES

La transparence est de règle lorsque des entreprises ou des personnes, fournisseurs potentiels de biens et services, effectuent du démarchage auprès des élus et des agents communaux.

Chaque élu s'interdit d'exercer des pratiques d'influence intéressées au sein de la collectivité ; il s'engage à révéler toute tentative de pratique d'influence dont il aurait connaissance de la part d'entreprises, personnes et fournisseurs de biens et services afin de préserver les règles éthiques définies dans la présente charte et d'assurer le respect de la réglementation des marchés publics.

Les éventuels cadeaux d'entreprises sont renvoyés à leur expéditeur.

Le Nouveau Conseil Municipal

- ☐ Maire : Bruno CŒUR
- ☐ Adjoint aux travaux et à la sécurité : François ESTEBAN
- ☐ Adjointe aux solidarités, aux affaires sociales et scolaires : Zohra OGBI
- ☐ Adjoint à l'agriculture, l'environnement et l'autonomie des foyers : Guy COURSIMAULT
- ☐ Adjoint à la culture, la vie associative et le tourisme : Fabrice GERVAIS
- ☐ Conseillers : Yvan BLANCHARD, Françoise BORDEAUX, Laurent BOULAIN, Valérie ELAMBERT, Philippe GASNIER, Sébastien GIRARD, Lionel LEMOYNE, Lisa LEMOYNE, Jean-Claude MASSON, Corinne STRAZZIERI

 *Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins, à bicyclette ...*



Le conseil au complet a effectué le tour des infrastructures municipales samedi 30 mai

VOUS

LA COMMISSION E-BOU
Elle est en charge de la communication de la municipalité et de la Commune.
Elle assure le respect de la démocratie locale et de son contrôle.
Elle est garante du fonctionnement uniforme des commissions et de la bonne gestion des données communales.

LA COMMISSION FINANCES
Elle est en charge d'élaboration du budget, et de son suivi.
Elle priorise les actions communales d'un point de vue budgétaire.

MON VOISIN

LA COMMISSION PLUG
Elle est en charge du suivi du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de l'application des règles définies.
Elle est responsable de l'application des règles d'Urbanisme.
Elle anime les Grands projets, comme le projet Cœur de Village.

MOI

LA COMMISSION TRAVAUX

Elle est en charge du suivi de tous les travaux communaux, de l'appel d'offre à la réalisation et au paiement.

Elle effectue le suivi des travaux métropolitains (exemple : voirie).

Elle travaille en lien avec les services techniques communaux.

MOI

LUI

LA COMMISSION SÉCURITÉ

Elle est en charge des sujets sécurité de la commune : sécurité enfants, sécurité routière, sécurité en général.

Elle assure la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, et travaille en relation avec la RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) pour définir les actions prioritaires et les exercices de simulation.

LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Elle anime le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), et gère les projets participatifs et intergénérationnels.

Elle étudie toutes les mutualisations d'actions sociales possibles.

Elle anime le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et mène les actions Jeunes comme celles vers les Aînés.

TOI

NOUS

LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Elle fait le lien entre élus, équipe enseignante et parents d'élèves.

Elle développe des actions d'amélioration de la vie scolaire, que ce soit sur le périscolaire comme pour la cantine.

Elle étudie différents projets, en lien avec l'équipe enseignante, comme le programme Eco école.

ELLE

LA COMMISSION AGRICULTURE

Elle travaille pour le développement d'une agriculture locale raisonnée tendant idéalement vers le Bio, et soutient les agriculteurs en place

Se rapproche de la métropole pour bénéficier de sa puissance et intégrer les plans de développement agricole.

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET AUTONOMIE DES FOYERS

Elle travaille pour défendre la biodiversité du territoire.

Elle œuvre pour la transition écologique, énergétique, et pour l'optimisation de la gestion des déchets.

Elle soutient les foyers pour tendre vers plus d'autonomie.

MOI





LA COMMISSION CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Elle a pour mission le développement de l'action culturelle. Elle étudie et propose la mise en place de projets à caractère culturel.

Elle est en relation permanente avec les différentes associations, qu'elles soient sportives, sociales ou culturelles. Elle répond à leurs demandes, réfléchit aux modalités d'accompagnement matériel et financier.

TOI

NOUS

TON VOISIN

LA COMMISSION TOURISME

Elle est en charge de la valorisation du patrimoine ligérien de la commune.

Elle développe des actions à caractère durable qui participent au développement économique du territoire, en lien avec la compétence mutualisée du tourisme de la Métropole orléanaise.

COMMENT PARTICIPER AUX TRAVAUX D'UNE COMMISSION ?

Pour intégrer une Commission en tant que citoyen non élu, merci de faire acte de candidature auprès de la Mairie, ou auprès des élus dans le cadre des permanences « Questions aux élus ». Trois sièges par commission sont réservés aux citoyens non élus.



Le Conseil Municipal des jeunes

L'année 2019 aura vu le Conseil municipal des Jeunes visiter le Sénat, avec des enfants du village et des adultes intéressés par cette visite. Un grand merci à Jean-Pierre SUEUR pour cette visite enrichissante qui a permis à notre délégation boumienne de passer un bel après-midi. Les élections du nouveau Conseil Municipal des jeunes a eu lieu le 18 janvier 2020. Quatre nouveaux candidats ont rejoint les deux candidats désireux de continuer l'aventure.



LES ÉLUS SONT :

- Jules BRAY (maire)
- Ethan THOMAS (1er adjoint)
- Sofian VILLAIN (2eme adjoint)
- Inès GONZALES (conseiller municipal)
- Rayhan VILLAIN (conseiller municipal)
- Alexis BRION (conseiller municipal)

Cette nouvelle équipe fut présentée lors des Vœux de la municipalité.

Leur 1er conseil s'est tenu le 8 février à la mairie sous la responsabilité de Laurent HOUDRE, conseiller municipal alors en charge du CMJ.

Cette 1ère réunion a permis de lister leurs différents projets et de leur voir proposer une visite de l'Assemblée Nationale, avec notre député Mr RAMOS.

Les différentes activités du CMJ sont : boum, commémorations, visites institutionnelles, déco sapin de Noël, ...

Laurent HOUDRE



La boîte à livre

Est la boîte à livres annoncée dans le dernier bulletin municipal ?

Elle est opérationnelle depuis juin 2019.



Comme prévue, une ancienne armoire à pharmacie, offerte à la commune par Emmaüs Loiret, a été aménagée et décorée par BOudouil'art, section art brut de la fraternelle, et posée par les services municipaux fin mai 2019 sur la place du village. Elle aurait dû être inaugurée lors de la fête de l'école, annulée du fait de la canicule.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Vous pouvez y emprunter un livre et /ou en déposer. Il est important de ne proposer que des livres que vous avez aimés, récents et en bon état.

L'intérêt est de partager votre plaisir de lecture. Vous pouvez si vous le souhaitez mettre un mot dans le livre en expliquant pourquoi vous l'avez aimé.

Au quotidien, ce sont nos dynamiques et sympathiques bibliothécaires qui font vivre cette boîte à livres, font du tri, rangent, remettent des livres.... Un grand merci à elles.

Interrogées sur le bilan qu'elles font après 6 mois de mise en service :

Il y a des emprunts et cette boîte à livres a bien une utilité. En revanche, il y a moins de dépôt que d'emprunt.

Elles déplorent cependant que certains confondent boîte à livres et déchetterie en y déposant des vieilles revues obsolètes ou des livres en mauvais état.

Donc n'oubliez pas ... Si vous aimez un livre. Faites-le circuler et mettez-le dans la boîte à livres.

J Bastide Conseillère municipale en 2019.

Bibliothèque

Bibliothèque municipale François Mitterrand



En mars, en juin et en novembre ou décembre, des lecteurs et des bibliothécaires de Bou et Mardié évoquent leurs livres « Coup de Cœur » tels Laëtitia d'Ivan Jablonka, L'ombre du vent de Carlos Ruiz-Zafon, Barracuda for ever de Pascal Ruter, La trêve de Noël de Michaël Morpurgo.

En juin, des contes évoquant le passé vinicole boumien et des contes ligériens sont découverts par les élèves boumiens lors d'une balade contée qui les a menés de la Maison de la distillation à la Deleu.

En début juillet, les petits boumiens ont été invité à suivre Titeuf pour « Partir en livres » à la Binette. Les bibliothécaires y étaient mais les enfants avaient choisi d'autres destinations.

Fin octobre, à l'occasion d'Halloween, une quinzaine d'enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents ont envahi la bibliothèque. Après avoir écouté un conte, colorié, découpé, confectionné des masques et autres bricolages, des sorcières, fantômes et autres lutins se sont échappés de la bibliothèque.



La bibliothèque dispose de 5500 ouvrages enfants et adultes. Dons et achats de nouveautés, soit 160 ouvrages ont enrichi nos collections cette année. Depuis novembre 2019, le prix Renaudot, le dernier Millénium, des livres de Ruffin, Musso, Michael Connery, Camilla Lackberg, une BD : Petit Pierre, la mécanique des rêves et, pour les plus petits, le dernier Astérix, le secret de Zara, les 2 grenouilles à la grande bouche, de nouveaux « Ariols », « Chasseuses de dragons » et « journal d'une grosse nouille » attendent avec impatience les lecteurs de Bou. En 2019, 25 nouveaux lecteurs se sont inscrits et 150 personnes ont emprunté régulièrement des ouvrages.



En octobre et novembre, le petit chaperon rouge, Jack et le haricot magique, Babayaga, Les trois petits cochons, La petite poule rousse, Le chat botté, Les six cygnes se sont invités (prêtés par la médiathèque départementale) dans nos rayonnages enfants. Ils sont venus rejoindre La princesse au petit pois, Le roi et le perroquet, Grigrigredinmufretin, le prince dragon, le petit chacal... Et ce, pour le plus grand plaisir des élèves des écoles de Bou qui, un lundi par mois, viennent découvrir contes traditionnels, contes détournés, contes mythologiques et contes du monde entier.

2020 sera pour la bibliothèque de Bou une année spéciale : elle aura 25 ans et nous tenons à fêter cet anniversaire en septembre-octobre.

INFORMATIONS :

Le prêt de livres est gratuit pour tous même pour les lecteurs hors commune. 4 livres et 3 revues peuvent être empruntés pour 3 semaines.

Si vous désirez l'achat d'un ouvrage, il suffit de le demander en septembre. Les livres moins récents peuvent être empruntés à la Médiathèque départementale (temps d'obtention 4 à 5 semaines).

La médiathèque départementale offre gratuitement les services de "La Loiretek" à tout adhérent d'une bibliothèque du Loiret. La Loiretek vise à satisfaire tous les curieux avec de la musique, des films, des livres et bandes dessinées, de la presse, des modules d'autoformation (codes de la route, langues étrangères, soutien scolaire, initiation informatique, etc.) et des jeux et activités pour les enfants grâce à un espace sécurisé qui leur est entièrement dédié.

Les bibliothécaires Louïsette Bonneau, Sylvie Brousseau, Nicole Lebeurre, Maryse Lemasson, Annie Marquenot, Chantal Mercier, Chantal Pellé et Roselyne Van Driessche vous donnent

Rendez-vous à la bibliothèque

En période scolaire les mercredis de 16h30 à 18h30, les vendredis de 16h à 18h

Pendant les vacances scolaires : les mercredis de 16h30 à 18h30

Fermeture annuelle Vacances de Noël

Histoire locale

Un été 44 à Bou

En août dernier, les journaux n'ont pas manqué de célébrer les 75 ans de l'été 44.

Cet été, fut celui de la Libération, mais il fut aussi, pour la ville d'Orléans et son agglomération, celui des derniers bombardements intenses, notamment de la part des alliés et celui des pires forfaitures de l'occupant aux abois : sabordages, assassinats, arrestations, déportations... Juin et juillet furent particulièrement tragiques dans nos villages, quant au mois d'août, si les américains ont bien pénétré le 16 dans la ville d'Orléans, la région ne sera vraiment libérée qu'à la fin de ce mois.



Orléans sous la botte allemande : la rue Bannier.

À Bou comment celui-ci s'est-il passé ?

Arlette Duval, née en 1922, se souvenait de cet été peu ordinaire, fait tout à la fois de joie et de peur. Alors que des événements dramatiques se déroulaient à Bou, que le sifflement des bombes était quasi quotidien dans le ciel de notre village, les jeunes voulaient croire à la paix qui s'annonçait. Une fois, ils avaient essayé de se rendre au théâtre à Orléans, mais les alertes de bombardements ayant retenti, ils durent rejoindre les abris où ils y passèrent l'après-midi. Fort de cette expérience ils n'y sont pas retournés : la « Grande Grève » et « La Binette » de Bou étaient bien plus tranquilles ...

La Binette et les américains

Les Monnet qui avaient racheté en 1932, à l'ancien facteur de Bou, Louis Godin-Marais, la maison actuellement située 17 rue de la Binette, étaient férus de natation. Ainsi, Auguste Monnet excellent nageur apprit à nager à plusieurs Boumiens. Ses filles Paulette et Jeannine, 21 et 19 ans, parisiennes vêtues de bikinis, toujours au bord de la Loire, faisaient sensation. « À Bou on nous avait surnommées les culs nus » se rappelle Jeannine aujourd'hui âgée de 95 ans. Le plaisir pour les jeunes était de se retrouver au bord de la Loire, à la « grande grève » ou à « La Binette ». Les jeunes du pays ne se risquaient toutefois pas trop à nager en Loire. Tout comme Jeannine Monnet, une autre jeune femme, Gaëtane Froger (née en 1917) qui venait fréquemment à Bou était réputée pour la natation. Fille de Gaëtan Froger, passeur de Loire au Cabinet Vert, elle faisait partie des « Enfants de Neptune d'Orléans » et était une championne. Jeannine se rappelle qu'elles avaient toutes deux, fait la course en crawl à Bou et que celle-ci l'avait battue ⁽¹⁾.



La Binette, août 44, sur la toue à Pitaine. En bas : Yves Marois, André Chenault, Salomé Maciorovvska. Au milieu : Lucienne Jérôme, Jacques Picault, Gaëtane Froger, Narcisse Gerbaud, Arlette Duval. En haut Jeannine Monet, Micheline Jumeau, Marcel Prudhomme. (Lucienne est aujourd'hui la première des doyennes de Bou, Micheline la troisième)

Histoire locale

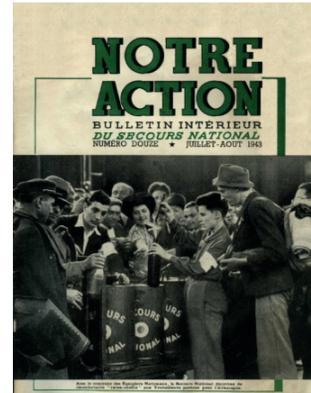
GINETTE PRUNIER, petite parisienne, née en 1932, se souvient qu'elle avait désobéi à Jacqueline Chenault, chez qui elle était réfugiée, en escaladant la grille afin d'aller, avec le petit Roger, âgé de 6 ans, voir, du haut du « talus » (petite levée existante alors, au-delà du cimetière), l'arrivée des américains. Les chewing-gums et le chocolat qu'ils distribuaient, valaient bien les dures réprimandes qu'elle dû essuyer en rentrant !

Les américains ont, en effet, laissé de nombreux souvenirs. Ils faisaient le tour des maisons et dans celles où se trouvaient des jeunes filles, les invitaient à venir manger avec eux à la salle des fêtes. Après des années de privation le corned-beef était apprécié. Jeannine Monnet, était très sollicitée, l'un d'eux la demanda en mariage et lui proposa de l'emmener en Amérique.

Les plus jeunes, quant à eux, étaient employés contre quelques gâteaux secs ou oranges, à surveiller les mitrailleuses qu'ils avaient postées en batterie à la muraille pour surveiller les soldats allemands qui portaient des dernières poches d'occupation existantes en Sologne. Pendant ce temps-là ils allaient se promener dans le village.

Bou comme tous les villages, eut son lot d'histoires de guerre, bien souvent non dites.

Si plusieurs familles de Bou étaient proches des réseaux de résistants, toute la population n'était pas à 100% du côté de la France Libre. Certaines publications retrouvées dans les greniers, comme « Notre action » (bulletin intérieur du Secours National) ou le livret de propagande « Qui est Pierre Laval ? », sont, sur ce point sans équivoque. Elles attestent qu'il y avait aussi à Bou des partisans du maréchal Pétain. Quelques anciens boumiens nous citaient avec rancœur le nom de certains de leurs compatriotes qui, complaisants aux demandes de la kommandantur, laquelle avaient pris possession du 7 rue du Puits de l'Orme, collectaient auprès des paysans locaux des bottes en caoutchouc pour les soldats allemands.



« Notre Action » disposait d'une correspondante à Bou

En revanche, on se souvient du groupe de résistants très actif de Mardié animé par le maçon Marcel Germain, qui avait construit un caveau pour y dissimuler des armes et de certains membres de ce groupe, tel Marceau Jolivet, qui venait nuitamment en moto, récupérer des fusils cachés dans les clapiers à lapins chez certains Boumiens. Des membres de ce groupe : Pierre Bérault, Eugène Farnault, Marcel Robillard, arrêtés en juin 1944, furent déportés, certains ne revinrent pas. Plusieurs natifs de Bou apparaissent dans les archives de la résistance comme ayant fait partie des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) ou des Forces Françaises Combattantes (FFC) : André Benet (1907-2000), Jean Dubois (1912-1971), Maxime Chenault (1905-1998), Guy Marois (1921-2017)². Les deux derniers n'étaient pas durant l'occupation, au village, lequel comptait d'autres partisans. Ainsi, Charles Marché, le charcutier, arrêté par la milice, ne fut pas interné mais on l'obligea, comme nous l'a dit Simone Rolland, à garder « les nomades » au camp de Jargeau. Rappelons que c'est la gendarmerie nationale qui à la demande du Préfet du Loiret, va mener à partir de 1941 les rafles de ces « nomades » dans le département. Les tziganes et autres « indésirables », tels les prostituées, les étrangers, ou les personnes jugées dangereuses, comme les réfractaires au STO, furent parqués au camp d'internement de Jargeau de 1941 à 1945.

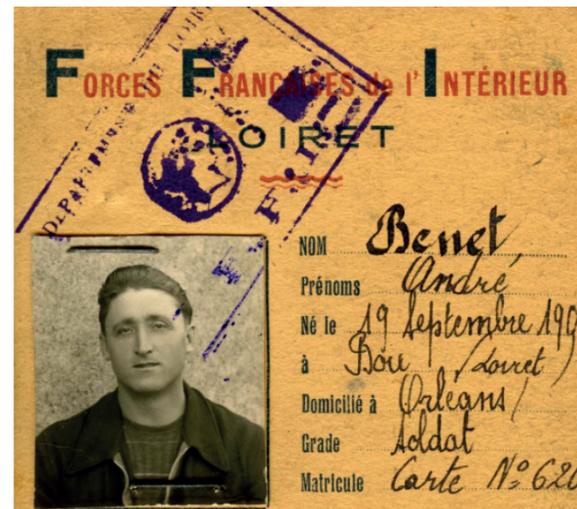


Le groupe de résistants de Bou devant leur « cul de loup » aux Azins. Georges Bertrand (1895-1969), André Benet (1907-2000), Paul Dubois (1905-1993), Baptiste Ducloux (1906-1995), Albert Dubois (1879-1970).

Histoire locale

Dans la liste du Maquis des Breteaux, établie par Pierre Bérault, nous trouvons Albert et Paul Dubois, René et Georges Boudeau, ainsi qu'André Benet avec la mention : « ont pris part à plusieurs missions de sabotage. Incursions sur la rive sud de la Loire ». Le maquis des Breteaux qui avait pris le relais du maquis de Samatha (Sandillon) attaqué par une division SS le 25 juin 1944, a existé du 26 juin au 19 juillet 1944, date à laquelle il a fusionné avec le maquis de Chambon-la-Forêt.

Un groupe de résistants s'était également formé à Bou, menant des actions en appui de ces maquis et réceptionnant les parachutages d'armes. Outre, Albert Dubois et son fils Paul, ainsi qu'André Benet, en faisaient aussi partie Georges Bertrand et Marcel Ducloux (dit Baptiste). La fille d'André Benet, Colette, née en 1931, se rappelle fort bien être allée dans leur « planque » dans les bois des Azins où ils étaient chargés de surveiller les passages de Loire. Elle se souvient aussi que Louis Montant, commerçant et résistant Orléanais ayant une résidence secondaire à Bou venait écouter Radio Londres, chez ses grands-parents, au Port.



Carte F.F.I. : André Benet



Carte corps-francs Vengeance : Marcel (Baptiste) Ducloux

Louis Montant et sa femme Yvonne qui faisaient partie du corps-franc « vengeance », furent dénoncés par une personne qui s'était infiltrée dans ce groupe. Les anciens Boumiens n'ont pas oublié leur arrestation par la Gestapo, qui eut lieu au Grand Clos (actuellement 34 rue de Bondifer) le 31 juillet 1944. Colette Tournereau-Benet revoit encore la Traction noire et les 4 hommes vêtus de grands manteaux de cuir noir. Louis Montant après avoir été interné à Compiègne et déporté à Buchenwald est mort à Dachau le 20 avril 1945, 19 jours avant la capitulation allemande. Son épouse déportée à Ravensbruck le 15 août 1944, libérée par les alliés le 8 mai 1945 est revenue le 19 mai 1945. Elle est décédée, à Orléans en 1977.



Raymonde Delacôte, appelée Blanche, 1923-1944

Un autre événement tragique endeuilla le pays de Bou le 9 juillet 1944. Ce jour-là Raymonde Delacôte 21 ans, qui habitait elle aussi au Grand Clos (31 rue de Bondifer), et qui devait se marier le samedi

suivant, revenant d'Orléans fut abattue totalement « gratuitement », dans la côte de Bionne, à Saint-Jean-de-Braye, par un soldat allemand qui l'avait choisie pour cible. Elle fut ensevelie dans sa robe de mariée. Son nom est gravé sur le monument aux morts de Bou.

Histoire locale

La Binette lieu stratégique

Le Clos du Chillou et le quartier des Thiertes excentrés du Bourg étaient des lieux favorables aux activités clandestines. Durant l'exode de nombreuses personnes arrivèrent au bord de Loire avec l'intention de la passer. Malgré tous les risques que cela pouvait représenter pour eux, des Boumiens qui étaient nombreux à l'époque à posséder une « barge », s'y sont employés. D'autres qui n'ont pas traversé, ont été logés chez l'habitant. Ginette Cnocquaert-Vanneau, se souvient que « La Hainaude » maison de ses parents, à l'angle de la Grand Rue et de la Petite Levée, était bien souvent pleine. Certains réfugiés y ont passé toute la période 40-44, il y avait notamment, parmi eux, des personnes d'origine juive.



La maison des Monnet dans les années 40

A côté, actuel 17 rue de la Binette, la maison du facteur Godin, à laquelle Auguste Monnet avait rajouté 2 pièces à l'est et qui disposait maintenant de 6 chambres, était un véritable centre d'accueil. Outre les deux jeunes ondines Paulette et Jeanine, Suzanne, sa première fille, née en 1911, étant mariée avec le peintre et céramiste Roland Brice, des artistes venaient donc fréquemment à Bou. Ainsi, Nadia Khodissievitch élève de Fernand Léger, qui deviendra son épouse en 1952, y séjourna. D'origine russe et militante communiste celle-ci, se souvient Ginette Vanneau, passait son temps à peindre des grands portraits de Lénine et de Staline. Mariée et séparée du peintre polonais Stanislaw Grabowski, elle avait eu avec lui une fille nommée Wanda, alors âgée de 17 ans, qui l'accompagnait. C'est Claude Brice (fils de Roland Brice et de Suzanne Monnet) qui sera le grand céramiste du musée Fernand Léger créée à Biot (Alpes Maritimes) en 1960. Suzanne Monnet réfugiée à Bou avec ses deux enfants, Claude et Colette, fut reconnue « justes parmi les nations » pour avoir protégé des enfants juifs. C'est ainsi que durant ces années 40-44 un petit Jean-Michel Mension (né en 1934) vécut à Bou et y fut même scolarisé avec ses propres enfants. Celui-ci fit plus tard carrière en tant que journaliste et écrivain.

La maison voisine, dite « la maison à Angelina » (Cf. B.M 2015, p. 33), située aujourd'hui 25 rue de la Binette, fut également le théâtre d'événements peu communs. Tout d'abord un aviateur anglais y trouva refuge. On connaît précisément l'histoire de ce mécanicien dont l'avion fut endommagé par un chasseur allemand au-dessus de St-Denis-en-Val le 24 juillet 1944. Le pilote ayant donné l'ordre de sauter, Alexander Balfour fut alors récupéré au sol par les résistants du secteur. D'après le rapport de l'US air-force, ce sont Marcel Bernadeau cultivateur de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Marcel Germain, maçon de Pont-aux-Moines et le médecin-major Remion qui ont conduit l'aviateur chez Marcel Boucher, à qui appartenait alors cette maison. Marcel Boucher, était une personne de toute confiance, sergent-chef il avait dirigé la défense (malheureuse) du pont de Sully-sur-Loire en juin 1940. Marcel Germain, quant à lui, connaissait bien Bou ; c'est son oncle Albert Germain qui avait construit la distillerie coopérative en 1920 et lui-même, continuait de l'entretenir (cf. facture ci-contre). Alexander Balfour restera donc quelque temps à la Binette, avant d'être conduit, grâce au réseau « Comète », au camp des aviateurs alliés en forêt de Fréteval. Dans cette maison, il était caché dans le four à pain, situé au pignon sud, contre la levée. Il partageait cette planque avec Pierre Baldit, neveu de Renée Boucher épouse de Marcel. Celui-ci, en effet, réquisitionné par le STO, avait, profité d'une permission, en octobre 1943, pour s'enfuir et était donc recherché par les allemands. La famille Boucher avait acheté cette « maison de campagne » en 1938, qui lui fut bien utile pour se nourrir, grâce au jardin et à la basse-cour, durant la guerre. A noter que Renée Boucher fut la première femme kinésithérapeute d'Orléans.

Histoire locale

Un autre évènement est plus tragique. Une jeep chargée de militaires américains, dévala un jour la levée et fit éruption dans la cour de cette maison à la poursuite de deux soldats allemands en déroute. L'un put s'échapper l'autre fut tué. Détail particulièrement sordide et cruel : un des soldats américains, sioux d'origine, avait entrepris au cours de cette libération de la France, de se confectionner un collier d'oreilles d'allemands. Il coupa donc les oreilles du soldat tué. Cette histoire, qui me fut racontée, en 1987, par Marcelline Vanneau, n'était connue que des voisins proches. Dès le lendemain une ambulance militaire vint chercher le corps et l'affaire ne fut pas ébruitée. Le petit Marc Boucher âgé alors de 7 ans, témoin de la scène, en fut tellement traumatisé qu'il resta plusieurs heures, caché sous le lit de ses parents qui affolés, le cherchaient partout.

Nous n'avons évoqué dans cet article que l'été 44. Il y a encore bien des choses à dire sur la période 39-45 : parler de ceux qui, mobilisés, ne sont pas revenus, des nombreux réfugiés vivant à Bou, de la « Colonie » (classes d'enfants d'Aulnay-sous-Bois) accueillie à Bou en 1940, des bals clandestins, etc. etc. Dans la mesure où le 75ème anniversaire du 8 mai 1945, n'a pu être célébré comme il l'aurait dû, cette année, une exposition souvenir sera présentée en mai 2021.

Christian CHENAULT



Facture de Marcel Germain pour la Brûlerie de Bou en 1943



Renée Boucher et le petit Marc aux « Thiertes » dans les années 40. La voiture est une "Matis"

Remerciements aux familles Benet, Bertrand, Boucher, Ducloux, Monnet pour le prêt de leurs archives et à Michel Garnier pour la restauration des documents.

1 - Il est possible, grâce à « Ciclic-mémoire », de visionner deux films d'Emile Lauquin datant de 1936 où l'on voit Gaëtane Froger victorieuse de compétitions en Loire, à Orléans, ou dans le canal, à Saint-Jean-de-Braye : « Traversée à la nage d'Orléans » - 5 juillet 1936 / « Championnats de Touraine de water-polo » - 6 septembre 1936.

2 - www.francaislibres.net > liste > gr16p

LE TISSU ASSOCIATIF DE NOTRE VILLAGE EST DENSE ET DYNAMIQUE, C'EST UNE VRAIE CHANCE, SURTOUT QUAND NOTRE SOUHAIT EST DE METTRE LE COLLECTIF AU CŒUR DES ACTIONS ET DES PROJETS.

De surcroît, trois nouvelles associations viennent rejoindre la liste du bulletin municipal 2019 : « La Tribune2Bou », « Voile de Bou » et « AWELY, des animaux et des hommes » Bienvenue à elles trois.

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS BOUMIENNES ET INTERCOMMUNALES

AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE MARDIÉ - BOU - Maintenir une vie associative entre les anciens pompiers de bou et mardié
Patrick CHALIGNE, 1080 rue de Donnery MARDIE - 06 18 13 87 60 - patcahl45430@gmail.com

ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE BOU-MARDIÉ-CHÉCY
Arnault BERTRAND - 09 52 95 95 85 afl.bmc45430@free.fr

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ACPG-CATMTOE -SECTION MARDIÉ-BOU
Jean-Georges VINCENT 59 rue des Cailloux MARDIE - 02 38 91 33 00

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES
Anime la vie de l'école et apporte un soutien financier aux activités organisées par l'équipe enseignante (marchés de Noël et de printemps) -
Gaëtan WOJCIK, 49 rue de Caslin BOU - parents.bou45@gmail.com

AWELY, DES ANIMAUX ET DES HOMMES
Coordonne en Afrique, Asie et Amérique du sud des actions mêlant conservation des espèces animales avec développement. Expertise : la coexistence entre humains et animaux avec des actions menées en ce moment autour des tigres, léopards, bonobos et gorilles
Renaud FULCONIS, 38 rue d'Alboeuf BOU - info@awely.org - www.awely.org

BOUGEONS ENSEMBLE AVEC TIZIANA ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS visant à récolter des fonds pour faciliter la vie d'une jeune boumienne et attirer l'attention sur les leucodystrophies métagénétiques et changer le regard de chacun sur le handicap et le quotidien des enfants malades
Nicolas FOUILLOUX, 34 rue des Varennes BOU - 06 62 16 58 21 - fouilloux.nicolas@gmail.com

CLUB BOUMIEN DU 3ÈME AGE - Favorise les rencontres des aînés et évite l'isolement en proposant diverses activités
Jean-Claude MASSON, 33 rue du Bourg BOU - 06 52 89 64 33 - 02 38 82 94 46.

COUP DE CŒUR - Organise des manifestations au profit, à part égales, du secours populaire, des restos du cœur et du secours catholique
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

FNACA : Fédération des Anciens Combattants d'Algérie
Gilbert LEROUX, 22 rue Dunois CHECY - 02 38 91 44 83

LA FRATERNELLE - Organise les spectacles et fédère la plupart des activités sportives et culturelles de la commune. Entre autres : foot, gym, Tai Chi, atelier d'art brut, danse, chorale, tennis de table, gestion de la maison de la distillation ...
Sandra LEMOYNE, 35 rue de la Binette BOU - 02 38 91 34 70

GROUPEMENT PAROISSIAL DU DOYENNÉ DE LA BIONNE
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

LES MÉCANOS DE LA GÉNÉRALE - Création de décors de théâtre
Catherine CHENE, place du Bourg BOU - mecanosdelagenerale.admin@orange.fr

SECOURS CATHOLIQUE, Bou, Chécy, Mardié - Actions solidaires en faveur des personnes en difficulté
Marie-Claude HOUY, 16 rue du puits de L'Orme BOU - 02 38 91 42 23

SECOURS POPULAIRE (Antenne de Bou) - Actions solidaires en faveur des personnes en difficulté
Louissette BONNEAU, 60 Grand' Rue BOU - 06 88 90 44 47

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BOU
Jean-Pierre MOLVEAU, 15 rue du Clos Massias BOU - 02 38 86 93 36

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE D'ORLÉANS ET DU LOIRET. SHOL - Promeut l'horticulture pour les amoureux des fleurs, du jardinage et de la nature.
Correspondant pour Bou : Pierrick LEGROUX, 25 rue du Bourg BOU - 02 38 91 15 04

TRIBUNE2BOU
Association citoyenne pour réfléchir, proposer et agir localement sur des projets communaux ou ayant un impact sur la commune
Emmanuel BILLAUT, 51 rue de Sourde BOU - tribune2bou@lilo.org

UNION BOUMIENNE POUR L'ORGANISATION DES FÊTES (UBOF)
Fédère les associations boumienne et les boumiens volontaires pour organiser les fêtes du village. Prochains RDV Fête du village 27 et 28 avril 2019.
Sylvie KOERBER, 114 rue de la Petite Levée BOU - sylvie.koerber@yahoo.fr

UNION DES VIGNERONS ET DES AMIS DES TRADITIONS VIGNERONNES
Maintien des traditions vigneronnes. Rencontres conviviales : pétanque (à la Binette), voyages, soirées culturelles, etc...
Christian CHENAULT, 64 rue de la Petite Levée BOU - 09 75 48 06 74

UNION MUSICALE MARDIÉ - BOU - Enseignement de la Musique et diffusion par la présentation de concerts
Annie LECOINTE - hmb.45430@gmail.com

UNION SPORTIVE BOUMIENNE - Organisation de manifestations sportives à et hors l'école
Grégory ADAM, 1 rue Saint Marc BOU - lgwane05@gmail.com

VOILE DE BOU - Rassemble des passionnés de la marine de Loire dans le respect de l'environnement ligérien
Jean-Jacques HERSANT, 11 rue du Bourg BOU - hersant.jj@wanadoo.fr

VOYAGE VOYAGE - Organisation avec les adhérents intéressés de voyages.
Correspondant pour Bou : Alain BRUSSEAU - 2, rue des Varennes BOU - 02 38 91 17 63



LES COMMERCES ET ACTIVITÉS À BOU

6 nouveautés par rapport au Bulletin 2019 ; trouvez-les !

LE BARRABOU - Pascale GAUDARD - Débit de boissons, Tabacs - Soirées à thème
Place du bourg - 02 38 91 46 01

L'ATELIER DU PAIN - Pascal BEAUDICHON - Boulangerie-Pâtisserie
2, Rue de Meulin - 02 38 91 16 70

MUSIQUE à TOUS VENTS- Jean-Jacques HERSANT - Vente d'instruments et cours de musique
11, Rue du Bourg - 02 38 42 04 13 - hersant.jj@wanadoo.fr

LES JARDINS DU BRANDALON - Rémi BONNEAU - Production de légumes 100% naturels. - Vente sur site le samedi matin.
06 60 77 96 97

ENTREPRISES DU BATIMENT

BMP45 - Emmanuel BEAUPUY - Terrassement
54, Rue de Sourde - 06 13 06 90 75 - Bmtp45@outlook.fr

DUBOIS Jean- Claude - Electricité Générale
20, Rue d'Alboeuf - 02 38 91 12 90

FOUCHER S.A.R.L. - Maçonnerie-Carrelage
17, Rue des Varennes - 02 38 59 39 46 / 02 38 91 32 31 - 06 13 95 51 92 / foucher.sarl@sfr.fr

BURELOU Christophe - Menuiserie
3, Rue du Saumon - 02 38 91 19 21 / 06 27 62 54 37 christophe.burelou@sfr.fr

DENIS Xavier - Menuiserie (Bois - alu - PVC)
82, Rue d'Alboeuf - 09 75 69 71 83 - Denis-xavier@orange.fr

AB Couverture - PERDEREAU Frédéric - Couverture-Zinguerie
23, Rue de Meulin- 02 38 86 07 34 - contact@abcouverture.com

BEAULIEU Couverture - EURL Julien HUET - Couverture-Zinguerie
12, Rue de Mardié - www.beaulieu-couverture.fr - 02 38 86 95 62 / 06 82 02 84 61 - julien-beaulieu.couverture@orange.fr

MOULLE Pascal - Charpente-Couverture, Plomberie-Chauffage
27, Sentier d'Alboeuf - 06 61 95 40 33 - moulle.pascal@sfr.fr

THOMAS Grégory - Charpente- Couverture-Zinguerie
7, Rue Saint Marc - 02 38 86 35 90 / 06 22 29 06 69

BONNEAU S.A.R.L. - Sanitaire-Chauffage
41, Rue du Saumon - 02 38 91 19 67 - contact@sarlcbonneau.fr

CONSTANTIN Thierry - Plomberie-Chauffage
108, Rue de la Petite Levée - 02 38 91 30 77 / 06 20 49 03 65 - thierry-constantin2@orange.fr

SERVICES et ENTRETIEN JARDIN

BROSSE Sébastien - Entreprise Parcs et Jardins
3, Sentier d'Alboeuf - 02 38 46 09 62 - entreprise.brosse@sfr.fr

COURSIMAUULT Guy Service à la personne, courses, ...
24, Rue du bourg - 06 38 85 96 82

SEB SERVICES - Multi services-jardinage- Bricolage
98, Rue de la Petite levée - 07 80 01 97 85

AUTRES ACTIVITES

ABSOLUTE - Pdt : Matthieu TELLIER - Mécanique de précision
Le clos Saint-Georges, 11bis, Place du Bourg - 02 38 23 57 78 / 09 66 98 57 78 - absolute45@orange.fr

AGENCE IMMOBILIERE - Françoise Borel- FNAIM - Transactions immobilières - Affiliée groupement AMEPI Orléans
02 38 434343 - fborrelimmo@orange.fr

BAGEL'S TRUCK - Foodtruck - Produits locaux et de saison
102, Rue de la Petite Levée - 06 68 99 48 46 ou Facebook ou BagelsTruck45@gmail.com

CUMA - Gilles BIDAULT - Coopérative d'Utilisation des Machines Agricoles
29, Sentier d'Alboeuf - 06 60 04 22 25

D TECH - Ruddy DOUCET - Mécaique de précision
Le Clos Saint Georges, 11 Place du Bourg - 06 12 69 66 38 / 09 86 43 78 79 - ruddydoucet@dtech45.com

FLEUREAU Antoine - Poissonnier ambulant
Sur Bou le mercredi après-midi - 06 72 23 55 10

GITE BINETTE - Location (8 chambres, 20 personnes)
71, Rue de la Binette - Airbnb ou 06 71 91 81 78

NINA Coiff' - Vanina CARRE - Coiffure à domicile
06 63 26 55 70

ROUSSEAU Isabelle - Location chambres et gardiennage chiens
69, Rue d'Alboeuf - Booking ou Airbnb

THE STREET CANTINE - Foodtruck événements privés, foire et festival
3, Grand' Rue - 06 82 53 98 38 ou Facebook ou thestreetcantine@gmail.com

AU SERVICE DE BOU ET DES BOUMIENS.

MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert les Lundis, Mercredis et Jeudis de 9h à 12h, Mardis et Vendredis de 14h30 à 17h30.

Tél : 02 38 58 15 65.

Mail : mairie@mairiedebou.fr .

Site internet : www.mairiedebou.fr .

Astreinte en cas d'urgence les week-ends et jours fériés : 02 38 58 15 65 (appel transféré à un élu de permanence).

LE PERSONNEL :

Secrétaire Générale :

Mme Pascale GENTIL

Secrétaire de Mairie :

Mme Françoise LECOMTE

Comptabilité :

Mme Marion DIVRY

A.T.S.E.M :

Mme Claudine PELAEZ,

Agents techniques polyvalents
(restauration, animation, entretien) :

Mme Joëlle HOUDRE

(avec missions temps partiel ATSEM),

Mme Cécile POISSON,

Mme Céline WREDE,

Mme Isabelle RAPINE,

M. Fabien BRINON

Services techniques :

M. Jean-Louis CAUQUIS,

M. David BRINON

ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES :

COLLAS Martin né le 12 avril

GRUSON Enzo né le 14 avril

MIGEON Louis né le 17 avril

GARNIER PEITU Rose née le 20 avril

PIED Maxime né le 24 juillet

DE LACOSTE DE LAVAL Joseph

né le 30 juillet

SCHEERS Eden né le 14 août

DESNEUX Ambre née le 19 août

BUGE Telma née le 15 septembre

DENIS Gabin né le 1er octobre

DJEBBAR Milan né le 7 novembre

POMMIER TALLARD Romy

née le 18 novembre

HURANT Charlie né le 5 décembre

MARIAGES :

ANCEAU Fabien et TRICOT Anaïs
le 23 février

ROLLIN Jean-Marie et COUTY Martine
le 14 septembre

BIGOTTI Jean-Noël et BLERIOT Cécile
le 5 octobre

CORMY Françoise et LE BAIL Laurence
le 26 octobre

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Concession trentenaire : 123 €

Concession cinquantenaire : 206 €

Dépôt d'urne : 31 €

Cavurne 15 ans : 306 € - Cavurne 30 ans : 510 €

Dispersion de cendres : 46 € (+ prix plaque et gravure)

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES ET LOCATION DE MATÉRIEL

Grande salle (17,10 m x 6,50 m) :

80 personnes de 9 h à 9 h le lendemain

Avec tables (1,20 x 0,80) et chaises

Habitants de la commune : 170 €

Hors commune : 450 €

Petite salle (9,50 m x 5 m) : 40 personnes

Avec tables et chaises

Habitants de la commune : 112,00 €

Hors commune : 319,00 €

Cuisine : (5 m x 5 m)

Habitants de la commune : 36,00 €

Hors commune : 125,00 €

Pour une utilisation de quelques heures seulement (vin d'honneur par exemple)

le tarif appliqué sera de 50 % des tarifs ci-dessus.

- tente (5 x 8) : 68,00 €

- chaise : 0,60 €

- le banc : 1,20 €

- la table + 2 tréteaux : 4,00 €

(2,20 x 0,82) 8 pers (20 pièces)

(2,40 x 0,80) 13 pièces

Binette : Vestiaires (24h) : 60,00 €

Binette : vestiaires (48h) : 100,00 €

DECES :

DUCLOUX Odette née LEFEVRE le 4 février

CHAMBOLLE Mauricette née MINIER le 24 mars

MAROIS Jean le 17 juin

BARBET Jeanne née GUILLOTEAU le 17 juillet

LEVALLOIS Michel le 31 juillet

POUSSIN Omer le 19 août

POTHAIN Xavier le 27 août

WODNIAK Simonne née JOUDIOU le 3 novembre

La Moutonte

Avez-vous remarqué le petit troupeau de moutons noirs dans leur enclos en bord de Loire, au bout de la rue de la petite levée ? Ils sont là grâce à l'association la Moutonte avec laquelle la commune a signé un partenariat pour l'entretien et la tonte des bords de Loire.

Au-delà de l'attractivité, que cela occasionne auprès des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs, on peut réfléchir à d'autres niveaux sur l'intérêt d'une telle initiative.

Elle chamboule d'abord notre rapport au temps puisqu'avant que cette zone ne soit tondue il faut de la patience ... mais pas de pétrole !!

Elle permet à la biodiversité de se réinstaller ou d'éviter de périr comme ce n'est pas un fauchage agressif, les insectes, les plantes ont plus de temps pour se reproduire.

Déjà, depuis peu, le fauchage est plus raisonné et l'on voit réapparaître par exemple les coquelicots d'une couleur intense et si fragiles. On peut espérer que ce soit l'arbre qui cache la forêt de la renaissance de toutes ces plantes et insectes maltraités qui forment notre biodiversité.

Cette initiative, si on l'accepte et la multiplie doit changer notre rapport à l'esthétique de nos paysages et c'est un vrai bouleversement car la nature, la vraie, ne ressemble pas à un gazon anglais ni à un jardin à la française. Au contraire elle est exubérante, prolifique et généreuse et un mouton n'a que faire d'une hauteur d'herbe homogène.

Cette nature qui a envie de redémarrer nous pose face à notre ignorance, un citoyen du moyen âge connaissait en moyenne 300 plantes et leur utilité, ce monde qui va très vite n'est pas capable de reconnaître des plantes de base que sont le plantain, le lierre terrestre et bien d'autres plantes communes et pour certaines comestibles. Sans parler de la faune !

Ne protégeons-nous pas plus facilement ce que nous connaissons ?

Ces moutons nous posent donc silencieusement plein de questions sur notre rapport à la nature et aux éléments, ne sommes-nous pas devenus étrangers dans notre propre maison ?

Nous sommes tous toujours prompts à défendre notre pré carré personnel, ces moutons sont là pour nous inviter à respecter et soigner notre pré carré commun.

Laurent BOULAIN



Commune de
Bou